

Marché de gré à gré - 1<sup>er</sup> lot - Machines élévatoires

Le conseil municipal,

Vu les résultats de la concurrence entre spécialistes pour le lot machines élévatoires de travaux de la commune:

1<sup>o</sup>) Désigne l'entreprise VIMT adjudicataire pour la somme forfaitaire de 326350<sup>l</sup>. les propositions de celle-ci étant les plus avantageuses au point de vue économique et présentant des garanties techniques satisfaisantes.

2<sup>o</sup>) Autorise son maire à signer les marchés à passer avec cette société.

3<sup>o</sup>) S'engage à assurer le financement des dépenses non couvertes par la subvention du Ministère de l'agriculture.